

Commune de BETTING

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 14
Conseillers présents : 10

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2024

Absents excusés : Helleringer Kopec M. - Jochum F. - Levick R. - Oster M.

Date d'envoi de la convocation : 16 décembre 2024

Adoption du procès verbal de la séance du 31 octobre 2024, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 01.12.2024

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 36 (30 hommes + 6 femmes) dont 8 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 30 (≈ 83 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} novembre 2024, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 903 081,59 €

Au 1^{er} décembre 2024, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 750 000,34 €

POINT 1 : CONVENTION RELATIVE A L'OPERATION D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ORANGE DANS LA RUE DE L'EGLISE ET RUE DES VERGERS

La présente convention a pour objet de fixer les modalités juridiques, financières et techniques pour la mise en œuvre de la dissimulation des réseaux aériens existants, rue de l'Eglise et rue des Vergers. Les travaux sont exécutés conformément au Protocole d'Accord et dans le respect des dispositions prévues au projet et au Recueil des Règles Techniques.

Pour la présente convention, il a été convenu avec Orange de l'application de l'option A avec propriété des installations de communications électroniques à la commune.

Les autres points abordés sont notamment : les modalités pratiques, le régime de propriété, les raccordements ultérieurs, l'utilisation des ouvrages mis à disposition, l'entretien et la maintenance des installations de communications électroniques, les dispositions financières et les responsabilités.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention CNV-HD4-PG54-23-156856 avec la société Orange.

POINT 2 : OPERATION « 10 HEURES POUR LA SOLIDARITE » AU PROFIT DES RESTOS DU CŒUR

L'opération « 10 heures pour la Solidarité » pour les Restos du Cœur, a eu lieu au complexe nautique Aquagliss de Freyming Merlebach, le 10 novembre 2024. Il s'agissait de récolter des fonds, à hauteur : du tarif d'entrée perçu ce jour-là, de 50 centimes par 100 mètres nagés, de 2 euros par demi-heure pédalée et de 3 euros par séance d'aquagym, au cours d'une compétition sportive et de reverser l'intégralité de ces recettes aux Restos du Cœur. La participation de l'équipe de Betting, a permis de récolter la somme de 323,50 €

Le conseil municipal à l'unanimité, décide de reverser le gain de 323,50 € aux Restos du Cœur de Moselle Est.

POINT 3 : ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2025 VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 07 novembre 2024, les montants de l'attribution de compensation qui seront versés par douzième aux communes membres, dont le montant total est de 1 536 371,72 €

L'attribution de compensation avait pour objectif lors de sa mise en place, d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétence entre l'intercommunalité et les communes membres. Sans nouveau transfert de compétence, il est proposé de ne pas modifier les montants versés, ainsi l'attribution de compensation pour Betting s'élève à 9 075,59 € (9 075,59 € en 2024).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de l'attribution de compensation 2025.

POINT 4 : DOTATION DE SOLIDARITE 2025 VERSEE PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH

Le conseil de la Communauté de Communes de Freyming Merlebach a voté le 07 novembre 2024, les montants de la dotation de solidarité qui seront versés par douzième aux communes membres.

Les règles d'attribution de l'enveloppe ajustée de 538 269,38 € pour l'année 2025 sont les suivantes :

- un critère de population de 3 € par habitant et par an : 96 318 €
- une part fixe de 9 000 € par commune et par an : 99 000 €
- un critère tenant compte de critères fiscaux (charge et potentiel fiscal) : 410 000 € (135 000 + 275 000)

Le critère de charge est déterminé par le nombre d'élèves scolarisés en maternelle et primaire.

Le critère de potentiel fiscal déterminé par la loi, prend en compte les chiffres des services fiscaux.

- un critère de ruralité-zones réservé aux 6 communes qui ne bénéficient pas des retombées des zones communautaires : 72 522 €

- un critère d'équipement communautaire hors zone de 2 € par mètre carré : 5 000 € par déchèterie pour Hombourg Haut et Betting et 16 000 € pour l'aire d'accueil des gens du voyage pour Freyming Merlebach : 26 000 €

- un critère de dotation culturelle pour les 7 communes membres de l'association Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain : 24 367,36 €

La commune de Farébersviller perçoit une aide annuelle supplémentaire pour la salle Marcel Cerdan.

La dotation de solidarité pour Betting s'élève à 28 244,54 € (26 003,91 € en 2024).

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le tableau de versement de la dotation de solidarité 2025.

POINT 5 : ENQUETE PUBLIQUE POUR UN PROJET DE DECARBONATION ET L'EXPLOITATION D'UN PARC PHOTOVOLTAÏQUE A SEINGBOUSE ET FAREBERSVILLER

Par arrêté préfectoral n°2024-DCAT-BEPE-245 du 14 novembre 2024, le Préfet de la Moselle a prescrit, du lundi 16 décembre 2024 au mardi 21 janvier 2025 inclus, l'ouverture d'une enquête publique unique dans le cadre de la demande d'autorisation environnementale du projet de décarbonation - Efficacité énergétique et changement de combustible pour l'alimentation du four de fusion, et des demandes de permis de construire pour l'exploitation d'un parc photovoltaïque au sol par la société AGC Glass Seingbouse sur les communes de Seingbouse et Farébersviller.

Les communes concernées par le rayon d'affichage de 3 km sont : Barst, Béning Les St. Avold, Betting, Cappel, Cocheren, Farébersviller, Farschviller, Guenviller, Henrville, Macheren, Seingbouse et Théding.

La commune de Seingbouse est désignée comme siège de l'enquête.

Le public pourra consulter les dossiers relatifs à ce projet et consigner ses observations et propositions selon les modalités présentées dans l'avis d'enquête publique unique publié et/ou affiché notamment dans chaque commune concernée et à la Préfecture de la Moselle.

Le conseil municipal appelé à donner son avis sur cette demande d'autorisation, n'a aucune observation à formuler et émet un avis favorable à ce projet.

POINT 6 : ACQUISITIONS ET TRAVAUX

Ecole

Acquisition de 4 tablettes pour l'école primaire d'un coût s'élevant à 2 907,22 €TTC.

Salle de sport

Remplacement de 5 panneaux de lanterneaux et nettoyage de chéneaux et d'une partie de l'étanchéité en bitume par la société Habitat Service pour un montant de 2 377,44 €TTC.

Centre socioculturel

Remplacement d'une gouttière par la société Habitat Service d'un montant de 7 563,30 €TTC.

Pour extrait conforme

Le Maire,

R. Rausch

BRUN D.

FICK M.

FLAUSS L.

GUIDA H.

HAMAN J.

ICIEK V.

LINET F.

PERIC M.

SCHOULLER D.